

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 42 \(6\)](#)[Item Marie Moret à François Dequenue, 11 août 1888](#)

## Marie Moret à François Dequenue, 11 août 1888

**Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à François Dequenue, 11 août 1888, 1888-08-11

Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52711>

### Informations sur le document source

Cote FG 42 (6)

Collation 1 p. (35r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [11 août 1888](#)

Lieu de rédaction Lesquielles-Saint-Germain (Aisne)

Destinataire [Dequenue, François \(1833-1915\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

## Description

Résumé Au sujet de la succession de Godin. Elle renvoie à Me Flamant et Ganault pour toutes questions car M. Rinquier est mort.

## Mots-clés

[Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Flamant, Aimé \(1843-1897\)](#)
- [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Rinquier \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

mari chargeait ces deux  
Messieurs d'agir ensemble  
ou séparément.

Garnault ayant seul  
accompli la mission  
a touché seul la rému-  
nération y attachée.

La situation est bien  
nette. Mais dans toutes  
les choses, les conseils  
d'un homme de loi  
sont indispensables.

C'est de reste à M.  
Plamant, notaire de la  
succession, ou à la Société  
légitime <sup>notaire</sup> universel, non  
à moi, à répondre.

Cordialement à vous

Marie Gudin

Lesquilles 11 août  
1864

Cher Monsieur Deguonne

Je vous retourne une  
lettre qui concerne la  
succession de mon mari.

Mon sentiment est  
qu'il faudrait consulter  
M. Plamant pour la  
réponse à faire.

M. Ringier est mort  
ayant à peine assisté  
à l'ouverture des <sup>propre</sup> opéra-  
tions de la succession  
— Il n'est arrivé qu'elles  
étaient commencées.

C'est Garnault seul qui  
a présidé <sup>à</sup> tout.

Et le testament de mon